

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES

COMPTE RENDU

Réunion ordinaire
Conseil communautaire du 8 avril 2015
19 : 00 à 22 : 55

Membres présents :

EUZÉNAT Philippe, BESSON Dominique, HOUSSAIS Claudia, LABARRE Claude, GROUSSOLLE Françoise, CLAVAUD Jean Pierre, OUVRARD François, THIBAUD Dominique, BURCKEL Christine, LERAY Patrice, CHAILLEUX Marie Odile, JOUTARD Jean Pierre (20 : 05), DAUVÉ Yves, LEFEUVRE Sylvain, PROVOST Françoise, METLAINE Aïcha, NAUD Jean Paul, KHALDI PROVOST Isabelle, SIEBENHUNER Bruno (19 : 20), BESNIER Jean Luc, VIEL Jocelyne, MONDAIN Régine, NOURRY Barbara, MAINDRON Frédéric, ALEXANDRE Maryline, CHARRIER Jean François, ROGER Jean Louis, NIESCIEREWICZ Valérie, CHATELLIER Daniel, TESTARD Joseph, GUILLEMIN Laurence, BORIE Daniel, ROYER Alain, LERAT Yvon, CADOU Catherine, HENRY Catherine, RENOUX Emmanuel, BÉZIER Joseph, LAMIABLE Patrick, PLONÉIS MÉNAGER Sandrine, PORTIER.

Pouvoirs :

DENIS Laurent pouvoir à OUVRARD François
GIROT Monique pouvoir à CHAILLEUX Mie Odile
HENRY Jean Yves pouvoir à ROGER Jean Louis.

Absents - Excusés :

JOURDAN Thierry.

ASSISTANTS :

GARNIER Dominique-DGS - HOTTIN Françoise-DGA- BUREAU Axèle-communication- BRÉHERET Dimitri-Finances – PARC Laurence-dév. économique – CARLIER Anne Hélène- service ADS - DÉSORMEAU Edith-assistante direction. DURASSIER Murielle – trésorier principal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean François CHARRIER.

Le Président ouvre la séance du conseil communautaire, procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Jean François CHARRIER est nommé secrétaire de séance.

1. Administration générale

Président Yvon LERAT

○ **Compte rendu du Conseil communautaire du 4 mars 2015.**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, valide le compte rendu du Conseil ordinaire du 4 mars 2015 sans modifications.

○ **Information décisions du Bureau et du Président dans le cadre des délégations.**

Le Conseil communautaire est informé des décisions suivantes :

● **Habitat :**

Aide accession sociale à la propriété – location accession PSLA - 6/03/2015 - 27/03/2015

3 aides – L'Ataé – Treillières : subvention : 3 000 € chaque dossier.

Aide PIG multi thèmes –

1 aide – Grandville – Héric :

. travaux rénovation logements indignes ou très dégradés : 1 203,45 €

. travaux rénovation thermique : 500 €.

1 aide – Chatillon – Fay de Bretagne :

. travaux rénovation thermique : 500 €.

Programme action foncière - acquisition parcelle Vigneux de Bretagne - 10/03/2015

Acquisition parcelle bâtie AV 252 – rue Ste Anne – Vigneux de Bretagne – emplacement réservé inscrit au PLU pour réaménagement de la voirie - pour un montant de 72 280 € - portage d'une durée minimum d'un an et maximum 6 ans à compter de la signature de l'acte.

Avis favorable du comité de suivi foncier CCEG le 5 mars 2015.

● **Développement économique :**

Cession parc d'activités Erette Grand'Haie au groupe Pierre d'Azur pour construction village d'entreprises

Lot : S B2 – superficie : 11 148 m² - prix de vente : 25€ HT/m² - prix total TTC avec TVA/marge : 331 916,81€

● **Urbanisme :**

Lancement enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nort sur Erdre pour une durée de 35 jours consécutifs : mardi 7 avril 2015 au lundi 11 mai 2015.

Lancement enquête publique sur le projet de modification n°4 du PLU de la commune Les Touches

pour une durée de 35 jours consécutifs : mardi 7 avril 2015 au lundi 11 mai 2015.

● **SPANC : aide financière réhabilitation assainissement non collectif**

Adresse	Commune	Montant aide CCEG	Montant aide CG 44	Montant total	Décision du Président
La Herpinière	Les Touches	1 842.50 €	1 842.50 €	3 685.00 €	A_VP_12/03/2015
La Coindièrre	Héric	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	A_VP_19/03/2015

● **Finances : Garantie emprunt**

Aiguillon construction –réalisation 14 logements opération 7 chemin & ruelle de la Varenne – Nort sur Erdre

Montant de la garantie : 100% prêt total (4 lignes de prêt : PLAI, PLAI foncier, PLUS, PLUS foncier), soit 1 260 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

○ **Rapport Développement durable 2014.**

Monsieur le vice président, Patrick LAMIABLE, expose :

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 portant engagement national pour l'environnement dit « Grenelle 2 », soumet les collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le rapport des collectivités s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Le rapport développement durable 2014 de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres présente :

- . Le bilan de l'Agenda 21, avec un état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions 2103-2017 et le bilan des actions engagées.
- . Une présentation du Plan Climat Energie Territorial, avec un rappel de la démarche, la présentation des enjeux et objectifs du PCET ainsi qu'une présentation du plan d'actions et son état d'avancement.
- . Une présentation de la contribution de l'activité 2014 des services de la Communauté de communes à la stratégie de développement durable, reprenant les actions Agenda 21 et PCET engagées mais aussi les autres actions de gestion, de fonctionnement et celles relatives aux politiques publiques qui contribuent à la stratégie territoriale de développement durable.

Le Bureau communautaire du 2 avril 2015 a été informé du contenu de ce rapport.

L'état d'avancement de l'Agenda 21 fin 2014 révèle que moins de la moitié des actions (45%) sont soit terminées (5%) soit en cours (40%). Compte tenu de l'échéance de réalisation du plan d'actions, qui doit être terminé en 2017, le rythme d'avancement paraît donc globalement satisfaisant.

Toutefois, le taux de 5% d'actions nouvelles programmées en 2015 interroge sur la possibilité de lancer le programme d'actions dans les temps selon l'engagement pris.

Concernant l'Agenda 21, à la fin de l'année 2013, 29 % d'actions nouvelles étaient programmées pour 2014, soit 24 actions. Cependant, la réalisation effective de ces actions montre que seules 7 d'entre elles ont été effectivement menées ; cela est dû au ralentissement général de l'activité en 2014 lié au contexte électoral.

Concernant le Plan Climat, plus du tiers (36%) des actions sont terminées (6%) ou en cours (30%). Cela provient du fait que près la moitié des actions du PCET sont aussi des actions de l'Agenda 21 (42 sur 81 actions). Seules 7% des actions sont programmées pour 2015.

Il faut sans doute replacer le chiffre de 5% et 7% (pour le PCET) d'actions nouvelles dans le contexte de l'année 2014, qui a été particulière dans la mesure où les commissions ont été installées en janvier 2015.

Il faudra que les commissions qui décident de la programmation des actions veillent à ce que la programmation 2016 soit plus importante pour rattraper le retard de 2015

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, prend acte de ce rapport Développement durable 2014.

○ **Dérégulation marché fourniture électricité : adhésion de la CCEG au groupement UGAP.**

Monsieur le vice président, Patrick LAMIABLE, expose :

La loi NOME (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Energie) prévoit la suppression des Tarifs Réglementés de Vente pour les contrats de puissance supérieure à 36 kVA au 31 décembre 2015.

A cette date, tous les contrats de fourniture d'électricité au TRV > 36 kVA (contrats aux tarifs jaunes et verts) seront caducs.

Il est donc nécessaire, pour toutes les communes d'Erdre et Gesvres et la communauté de communes, de mettre en place une politique d'achat d'électricité afin de disposer de nouveaux contrats au 1^{er} janvier 2016.

C'est dans ce cadre que le réseau énergie d'Erdre & Gesvres réuni le 11 mars 2015 a étudié l'opportunité de la création d'un groupement Erdre & Gesvres pour toutes les collectivités du territoire qui ont été invitées à se positionner sur leur souhait d'intégration à ce potentiel groupement.

Après réponses argumentées des communes (5 souhaitant intégrer le groupement Erdre & Gesvres – 6 ne le souhaitant pas – 1 commune sans réponse) et face aux contraintes relevées pour constituer ce groupement dans les délais entre autres, il est proposé à chaque commune de faire son choix d'adhésion aux groupements existants : UGAP (Union Groupement d'Achats Publics), SYDELA (Syndicat D'Energie de la Loire Atlantique).

Toutefois, pour répondre à l'obligation, et comme validé par le Bureau communautaire du 2 avril, il est proposé l'adhésion de la CCEG au groupement UGAP bénéficiant d'une expertise dans le domaine au moyen d'une convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés. Les marchés seront attribués en octobre 2015 et les prestations débiteront au 1^{er} janvier 2016.

Cela étant, la proposition de constitution d'un groupe de travail pour mener la réflexion intercommunale en élargissant aux tarifs bleus d'électricité et à la fourniture de gaz a été validée par le Bureau communautaire. Ce groupe devra travailler dans la perspective des contrats passés par le biais de l'UGAP et du Sydela à partir de 2016.

Yves DAUVÉ souhaite que les arguments des communes sur leur position de refus ou d'acceptation et autres éléments ayant abouti à cette option soient exposés.

Patrick LAMIABLE explique les différents arguments ayant amené à cette proposition d'adhésion à l'UGAP. Le groupement semblait un dispositif complexe pour l'enjeu final, le délai très contraint et la lourdeur de mise en place d'un cahier des charges ainsi que les délais d'adhésion au Sydela (13 avril) ou à l'UGAP (15 mai). De plus, Erdre & Gesvres et les communes ne sont les seules collectivités à entreprendre cette démarche qui se situe à l'échelle nationale et se pose la question des modalités de réponse des fournisseurs qui seront peut être plus intéressés par des gros volumes. Il précise que le territoire d'Erdre & Gesvres ne compte que 60 tarifs jaunes seulement.

Il ajoute que les communes n'ont pas émis un refus face à la démarche intercommunale difficile à mettre en place en 2015, mais qu'elles ont souhaité poursuivre le travail dans une démarche collective et mutualisée pour les toutes prochaines années et y compris pour l'énergie gaz.

Patrice LERAY se dit un peu surpris que le groupement intercommunal n'ait pu être mis en place. Le SYDELA, par exemple, n'ayant pas la compétence à ce jour, n'aura pas plus de facilité que l'intercommunalité pour la gestion de ce dossier dans la mesure où il doit s'organiser pour ce faire.

Il regrette que l'intercommunalité n'ait pas passé le cap du groupement intercommunal.

Patrick LAMIABLE estime qu'il aurait été dommage de ne pas partir avec toutes les collectivités ensemble et que ce domaine le méritait.

Pour répondre à Yves DAUVÉ, Patrick LAMIABLE précise que cette décision n'a aucune incidence sur le poste de chargé de mission concerné. Au contraire, ce poste à mi-temps pour le Conseil en Energie Partagé et à mi-temps pour le Plan Climat Energie sera pérennisé deux fois trois ans car il est subventionné par l'ADEME et que ce mi-temps CEP sera sans doute transformé en temps plein.

Le conseil communautaire est invité à émettre son avis sur l'adhésion de la CCEG au dispositif UGAP.

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, moins 2 abstentions (Frédéric MAINDRON – Patrice LERAY) VALIDE l'adhésion de la CCEG au dispositif de l'UGAP de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés et AUTORISE le Président à signer la convention.

Monsieur le Président donne la parole au vice président aux finances, Frédéric MAINDRON, qui expose les éléments budgétaires suivants :

○ **Comptes de Gestion 2014 budget principal et budgets annexes**

Le compte de gestion pour le budget principal et les budgets annexes Aménagement des parcs d'activités, Atelier Relais La Pancarte, Atelier Relais Grand'Haie, Atelier Relais Erette, CLIC, Gestion des Equipements Aquatiques, SPANC, SPED, Transport Scolaire pour l'exercice 2014 est présenté ;

La conformité entre les comptes de gestion et les comptes administratifs des différents budgets de la Communauté de Communes Erdre & Gesvres est constatée.

○ **Comptes Administratifs 2014 budget principal et budgets annexes :**

La consolidation des budgets présente les éléments suivants :

Unité : k€									
FONCTIONNEMENT	Budget Principal	Parcs Activités	Ateliers Relais	CLIC	GEA	SPANC	SPED	Transport scolaire	Total
Dépenses	11 939	4 398	8	178	747	272	5 122	3 754	26 418
Recettes	21 026	4 398	73	183	1 047	274	6 461	4 000	37 462
Résultat	9 087	0	65	5	300	2	1 339	246	11 044
INVESTISSEMENT	Budget Principal	Parcs Activités	Ateliers Relais	CLIC	GEA	SPANC	SPED	Transport scolaire	Total
Dépenses	5 263	3 866	53	0	7 089	0	969	217	17 457
Recettes	3 822	3 866	350	16	3 013	16	774	65	11 922
Résultat	-1 441	0	297	16	-4 076	16	-195	-152	-5 535
Op. non budgétaires	-19	-62					84		3
Résultat Final	-1 460	-62	297	16	-4 076	16	-111	-152	-5 532
Résultat consolidé	7 627	-62	362	21	-3 776	18	1 228	94	5 512

L'excédent Service Public Elimination des Déchets (SPED) s'explique par :

1- transfert excédent TEOM 2012 + subvention ADEME pour la redevance incitative perçue sur le budget principal : +599 k€

Ce transfert va permettre de ne pas faire d'emprunt pour la construction de la déchèterie Grandchamp Treillières (1396 k€) et d'économiser les charges financières qui entrent en compte dans le calcul de la grille tarifaire.

2- subvention de fonctionnement + 200 k€

3- produit de Redevance Incitative 2013 : +128 k€

4- produit de Redevance Incitative 2014 : + 84 k€

5- gestion des marchés et autres dépenses + 328 k€

La volonté exprimée en commission finances est de travailler la grille tarifaire 2016 en intégrant une partie de cet excédent. Il faudra au préalable déterminer le niveau d'excédent à garder en réserve pour faire face aux évolutions de marchés et mettre en place le programme pluriannuel d'investissement.

L'excédent Equipement Aquatique correspond à la participation du budget principal pour prendre en charge le remboursement de capital de ce budget.

L'excédent Transport Scolaire s'explique par le trop perçu de subvention du Conseil Général. Normalement, une subvention du budget principal de 410 k€ aurait dû venir équilibrer le budget annexe.

Les opérations non budgétaires concernent la prise en compte d'opérations effectuées par la Trésorerie de Carquefou lors de la clôture des budgets annexes d'aménagements de parcs d'activités et de la création du budget annexe SPED.

Focus sur le budget principal :

Fonctionnement :

Dépenses : 10 817 k€ Excédent activité 2014 : 3 523 k€ Transferts : 1 121 k€ Excédent antérieur : 5 564 k€

Recettes : 14 340 k€ Transferts : 80 k€ Excédent 2013 : 6 605 k€

Investissement :

Dépenses d'équipement : 3 788 k€ Avance budget Parcs activités : 804 k€ Capital dette : 233 k€

Transfert : 80 k€ Déficit 2013 : 377 k€

Recettes : Réserves : 2013 : 1 979 k€ Transferts : 1 121 k€
 Recettes d'investissement : 361 k€ Remboursement budget parcs activités : 361 k€
 Besoin de financement : 1 460 k€.

o **Affectation des résultats 2014**

La proposition d'affectation des résultats 2014 est la suivante :

A noter que pour le budget Ateliers Relais, globalement, il y a un excédent d'investissement pour la consolidation des trois budgets. Mais, concernant le budget Atelier Relais Erette, le besoin de financement de 14k € explique la mise en réserve de 14k€.

Unité : k€									
Fonctionnement	Budget Principal	Parcs Activités	Ateliers Relais	CLIC	GEA	SPANC	SPED	Transport scolaire	Total
Résultat	9 087	0	65	5	300	2	1 339	246	11 044
Investissement	Budget Principal	Parcs Activités	Ateliers Relais	CLIC	GEA	SPANC	SPED	Transport scolaire	Total
Résultat réel	-1 503	-62	297	16		15	17	-90	-5 551
Affectation	Budget Principal	Parcs Activités	Ateliers Relais	CLIC	GEA	SPANC	SPED	Transport scolaire	Total
Couverture besoin de financement réel de la section Investissement									
1068 - Réserves	1 503		14		300			90	1 907
Affectation de l'excédent disponible à la section Fonctionnement									
002 - Recettes	7 584		51	5		2	1 339	156	9 137

o **Analyse financière rétrospective du budget principal**

L'analyse financière rétrospective du budget principal présente une épargne nette de 2 956 k€ corrigée du remboursement du budget annexe.

Neutralisation du remboursement du budget annexe Aménagement de Parcs d'activités pour connaître l'incidence réelle de l'activité 2014.

L'année 2014 est une année particulière, car il manque la subvention Transports Scolaires : - 410K€ et qu'il y a la charge exceptionnelle de transfert de l'excédent SPED (599K€).

Si l'on neutralise également ces deux éléments, l'épargne nette est de = + 2956 – 410 + 600= 3 145 k€ en 2014.

On peut dire que 2014 permet de maintenir les capacités financières 2013 tout en étant impacté de manière importante par l'ouverture du premier équipement structurant.

o **Cessions et acquisitions immobilières**

Cessions immobilières : 1 157 K€

Localisation	Identité de l'acquéreur	PAF	Montant HT	TOTAL HT
P.A.E Grand'Haie-Erette	SCI CRECHE DECA	Economique	47 k€	637 k€
	SCI IMMOFI 25	Economique	590 k€	
P.A.E. Baumondière	SCI BAPTIMATH	Economique	22 k€	225 k€
	SCI JMI	Economique	38 k€	
	SARL AJS INVEST	Economique	54 k€	
	SCI BSV	Economique	110 k€	
Casson	SELA	Habitat	65 k€	65 k€
Grandchamp des F	Commune	Habitat	230 k€	230 k€

Acquisitions immobilières : 633 K€

Localisation	Identité du cédant	PAF (1)	Montant HT	TOTAL HT
Grandchamp des F	Consorts BRODU - SCEA Les Vergers SAFER Consorts POIRIER GAEC du Marigné Consorts RINCE Consorts GUILLAMOT	Agriculture	4 k€	218 k€
		Agriculture	35 k€	
		Economique	3 k€	
		Economique	10 k€	
		Economique	83 k€	
		Habitat	83 k€	
Nort sur Erdre	Consorts VERGER Consorts HAMEL Caisse d'Epargne Consorts BOURON	Economique	7 k€	391 k€
		Economique	200 k€	
		Habitat	79 k€	
		Habitat	105 k€	
P.A.E. Grand Haie/Erette	Consorts LUMINEAU Consorts JOLIVET Consorts LAHUE	Economique	6 k€	24 k€
		Economique	9 k€	
		Economique	9 k€	

(1) : Programme d'Action Foncière

PAF Economique	327 k€	PAF Habitat	267 k€
PAF Agricole	39 k€		

Suite à ces présentations, le Président, remercie les élus et les services pour le travail fourni ainsi que la trésorière de Carquefou pour sa collaboration. Il invite les membres de l'assemblée à exprimer leurs remarques sur les points exposés.

Emmanuel RENOUX informe qu'il s'abstiendra sur le vote du compte administratif des budgets 2014, car il considère que ces comptes n'ont pas été présentés et expliqués et que les élus communautaires n'ont pas été associés à leur élaboration. Daniel CHATELLIER partage cet avis.

Le Président en prend acte et invite les membres de l'assemblée à voter les décisions budgétaires exposées.

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, :

- à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, **APPROUVE** les comptes de gestion de la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres pour l'exercice 2014 tels que présentés ;
- sur 42 votants – le Président ayant quitté l'assemblée : par 38 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions (Emmanuel RENOUX, Daniel CHATELLIER, Joël PORTIER, Jean Pierre CLAUDAUD), **APPROUVE** les comptes administratifs 2014 du budget principal et des budgets annexes tels que présentés ;
- à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, **APPROUVE** l'affectation des résultats 2014 telle que présentée ;
- à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, **APPROUVE** le bilan des cessions et des acquisitions immobilières pour l'année 2014 tel que présenté.

o Budget Primitif 2015 : budget principal et budgets annexes :

Pour l'élaboration du Budget Primitif 2015, les arbitrages globaux suivants ont été effectués sur la base de trois critères : le caractère obligatoire ou facultatif des actions, les engagements pris avec des partenaires et les priorités du projet de mandat.

	Fonctionnement				Investissement		
	Dépenses	Recettes	total		Dépenses	Recettes	total
	A	B	B-A		A	B	B-A
CLIC	-2 k€	6 k€	8 k€	CLIC	0 k€	0 k€	0 k€
Accessibilité	-2 k€	0 k€	2 k€	Accessibilité	0 k€	0 k€	0 k€
Administration Générale	-21 k€	0 k€	21 k€	Administration Générale	-98 k€	0 k€	98 k€
Agriculture	-63 k€	-16 k€	47 k€	Agriculture	-311 k€	-100 k€	211 k€
Communication	-1 k€	0 k€	1 k€	Communication	-52 k€	0 k€	52 k€
Culture	-37 k€	-18 k€	19 k€	Culture	0 k€	0 k€	0 k€
Eaux et Milieux Aqua	1 k€	7 k€	6 k€	Eaux et Milieux Aqua	-3 k€	-12 k€	-9 k€
Développement Durable	-3 k€	9 k€	12 k€	Développement Durable	0 k€	0 k€	0 k€
Développement Eco	-130 k€	-12 k€	118 k€	Développement Eco	216 k€	0 k€	-216 k€
Dév Economique BA	0 k€	630 k€	630 k€	Dév Economique BA	300 k€	0 k€	-300 k€
Emploi	8 k€	0 k€	-8 k€	Emploi	-22 k€	0 k€	22 k€
Habitat	-38 k€	30 k€	68 k€	Habitat	-56 k€	-12 k€	44 k€
Informatique	-17 k€	0 k€	17 k€	Informatique	1 k€	0 k€	-1 k€
Transport	-9 k€	0 k€	9 k€	Transport	0 k€	0 k€	0 k€
Total	-314 k€	636 k€	950 k€	Total	-25 k€	-124 k€	-99 k€

○ **Budget annexe Parcs d'activités :**

Le principe de prudence comptable a été appliqué : prise en compte des seuls compromis de vente signés et des délais d'instruction des PC pour inscrire les crédits de cessions.

Dépenses : 629 k€

Recettes : 351 k€

Incidence nette pour le Budget principal : 278 k€

○ **Budget annexe Ateliers Relais :**

Atelier Relais Nort sur Erdre :

Section Fonctionnement

Chapitre budgétaire	Budget 2015	Chapitre budgétaire	Budget 2015
002 Déficit antérieurs reportés	0,00	002 Excédents antérieurs reportés	0,00
023 Virement à la sect.d'Investissement	0,00	75 Autres produits de gestion courante	25,00
66 Charges financières	25,00		
Total Dépenses	25,00	Total Recettes	25,00

Section Investissement

Chapitre budgétaire	Budget 2015	Chapitre budgétaire	Budget 2015
16 Emprunts et dettes assimilées	14 000,00	001 Solde d'exécution N-1 (Excédent)	140 774,43
21 Immobilisations corporelles	126 774,43		
Total Dépenses	140 774,43	Total Recettes	140 774,43

Atelier relais Erette :

Chapitre budgétaire	Budget 2015	Chapitre budgétaire	Budget 2015
011 Charges à caractère général	47 957,00	002 Excédents antérieurs reportés	51 356,82
023 Virement à la sect.d'Investissement	25 111,00	042 Opé.d'ordre de transfert entre sections	6 011,00
66 Charges financières	3 400,00	75 Autres produits de gestion courante	19 100,18
Total Dépenses	76 468,00	Total Recettes	76 468,00

Section Investissement

Chapitre budgétaire	Budget 2015	Chapitre budgétaire	Budget 2015
001 Solde d'exécution N-1 (Déficit)	14 052,69	021 Virement de la section de fonctionnement	25 111,00
040 Opé.d'ordre de transfert entre section	6 011,00	10 Dotations Fonds divers et réserves.	14 052,69
16 Emprunts et dettes assimilées	14 100,00		
21 Immobilisations corporelles	5 000,00		
Total Dépenses	39 163,69	Total Recettes	39 163,69

Atelier relais Grand'Haie :

Section Fonctionnement

Chapitre budgétaire	Budget 2015	Chapitre budgétaire	Budget 2015
011 Charges à caractère général	0,00	002 Excédents antérieurs reportés	0,00
023 Virement à la sect.d'Investissement	0,00	75 Autres produits de gestion courante	0,00
66 Charges financières	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Section Investissement

Chapitre budgétaire	Budget 2015	Chapitre budgétaire	Budget 2015
001 Solde d'exécution N-1 (Déficit)	0,00	001 Solde d'exécution N-1 (Excédent)	170 794,90
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	021 Virement de la section de fonctionnement	0,00
21 Immobilisations corporelles	170 794,90	10 Dotations Fonds divers et réserves.	0,00
Total Dépenses	170 794,90	Total Recettes	170 794,90

○ **Budget annexe CLIC :**

Mise en place du relais de la Maison Départementale de l'Handicap en 2015

Section Fonctionnement

Chapitre budgétaire	Budget 2015	Chapitre budgétaire	Budget 2015
011 Charges à caractère général	12 440,00	002 Excédents antérieurs reportés	4 799,81
012 Charges de personnel	190 713,00	74 Dotations, subventions et particip.	107 683,00
042 Opé.d'ordre de transfert entre sections	2 122,00	77 Produits exceptionnels	92 792,19
Total Dépenses	205 275,00	Total Recettes	205 275,00

Section Investissement

Chapitre budgétaire	Budget Primitif 2015	Crédit de Report	Budget 2015
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204	1 550,00		1 550,00
21 Immobilisations corporelles	15 979,26	394,00	16 373,26
Total Dépenses	17 529,26	394,00	17 923,26
Chapitre budgétaire	Budget Primitif 2015	Crédit de Report	Budget 2015
001 Solde d'exécution N-1 (Excédent)	15 801,26		15 801,26
040 Opé.d'ordre de transfert entre section	2 122,00		2 122,00
Total Recettes	17 923,26	0,00	17 923,26

○ **Budget annexe Equipement aquatique :****Section Fonctionnement**

Chapitre budgétaire	Budget 2015	Chapitre budgétaire	Budget 2015
011 Charges à caractère général	486 255,00	013 Atténuations de charges	0,00
012 Charges de personnel	575 000,00	70 Produits des services, du domaine	662 592,00
023 Virement à la sect.d'Investissement	300 000,00	74 Dotations, subventions et particip.	119 467,00
042 Opé.d'ordre de transfert entre sections	21 305,00	75 Autres produits de gestion courante	753 566,00
65 Autres charges de gestion courante	7 750,00		0,00
66 Charges financières	141 215,00		
67 Charges exceptionnelles	4 100,00		
Total Dépenses	1 535 625,00	Total Recettes	1 535 625,00

Participation de la CCEG :

Besoin de financement de l'exploitation : 312 351 €

Remboursement de la dette : 441 215 €

Montant total : **753 566 €****Section Investissement**

Chapitre budgétaire	Budget Primitif 2015	Crédit de Report	Budget 2015
001 Solde d'exécution N-1 (Déficit)	4 075 672,99		4 075 672,99
16 Emprunts et dettes assimilées	300 000,00		300 000,00
21 Immobilisations corporelles	11 606,84	26 693,16	38 300,00
23 Immobilisations en cours	853 509,97	138 690,04	992 200,01
27 Autres Immobilisations Financières	6 000,00		6 000,00
Total Dépenses	5 246 789,80	165 383,20	5 412 173,00
021 Virement de la section de fonctionnement	300 000,00		300 000,00
040 Opé.d'ordre de transfert entre section	21 305,00		21 305,00
10 Dotations Fonds divers et réserves.	300 069,30		300 069,30
13 Subventions d' Investissement	3 588 789,70		3 588 789,70
23 Immobilisations en cours	1 196 009,00		1 196 009,00
27 Autres Immobilisations Financières	6 000,00		6 000,00
Total Recettes	5 412 173,00	0,00	5 412 173,00

Chapitres 23 dépenses : prise en compte d'honoraires de maîtrise d'œuvre et des avances forfaitaires de lots de travaux (834k€).

Chapitre 204 recettes : versement d'une subvention du Budget principal pour ne pas emprunter sur ce budget.

Economie future des charges financières

Chapitre 23 recettes : remboursement de la TVA des années antérieures suite à l'assujettissement à la TVA du budget.

Yves DAUVÉ constate que le chiffre de 312 000 € pour le déficit d'exploitation de fonctionnement pour l'équipement aquatique Nord est un montant d'une grande prudence bien en deçà du chiffre annoncé antérieurement.

Dominique THIBAUD précise que sur certaines activités 10 séances aucune baisse n'est constatée, donc il est possible de calibrer des recettes au moins sur les résultats des six premiers mois. En revanche, concernant les abonnements annuels pour l'apprentissage, la projection est plus délicate ; les ré inscriptions de juillet –août apporteront des éléments.

Pour répondre à Daniel CHATELLIER, Frédéric MAINDRON précise que les dépenses de transport pour les scolaires ayant accès à la piscine sont intégrées dans le budget transport scolaire. Daniel CHATELLIER estime qu'il faut faire ressortir ces coûts.

Il est précisé à Yves DAUVÉ que la participation des communes pour l'accès aux cours des élèves vers la piscine est intégrée dans le budget piscine et participe donc au déficit maîtrisé de fonctionnement.

○ **Service Public Assainissement Non Collectif :**

Section Fonctionnement

Chapitre budgétaire	Budget 2015	Chapitre budgétaire	Budget 2015
011 Charges à caractère général	61 945,00	002 Excédents antérieurs reportés	1 673,33
012 Charges de personnel	156 815,00	70 Produits de services, du domaine	182 692,67
65 Autres charges de gestion courante	700,00	74 Dotations, subventions et particip.	23 600,00
67 Charges exceptionnelles	250,00	77 Produits exceptionnels	11 744,00
Total Dépenses	219 710,00	Total Recettes	219 710,00

Section Investissement

Chapitre budgétaire	Budget Primitif 2015	Crédit de Report	Budget 2015
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204	500,00	1 000,00	1 500,00
21 Immobilisations corporelles	14 298,24		14 298,24
Total Dépenses	14 798,24	1 000,00	15 798,24
001 Solde d'exécution N-1 (Excédent)	15 798,24		15 798,24
Total Recettes	15 798,24	0,00	15 798,24

La grille tarifaire a été votée lors du conseil de décembre 2014.

1^{ère} année pleine pour le service de vidange des installations.

1^{ère} année pleine de régie pour le contrôle des assainissements non collectifs.

Réflexion à mener sur la périodicité des contrôles afin de maintenir l'autonomie financière du budget et tenir compte de la diminution du nombre d'équipements à contrôler.

Investissement : crédits d'équilibre en dépenses.

○ **Service Public Elimination des Déchets :**

Section Fonctionnement

Chapitre budgétaire	Budget 2015	Chapitre budgétaire	Budget 2015
011 Charges à caractère général	4 498 482,00	002 Excédents antérieurs reportés	1 338 512,80
012 Charges de personnel	528 302,00	013 Atténuations de charges	0,00
023 Virement à la sect.d'Investissement	1 324 513,00	70 Produits des services, du domaine	4 345 069,00
042 Opé.d'ordre de transfert entre sect°	225 900,00	74 Dotations, subventions et particip.	78 160,00
65 Autres charges de gestion courante	84 076,00	75 Autres produits de gestion courante	1 024 281,20
67 Charges exceptionnelles	14 000,00		
68 Dotations aux amortissem. Et prov.	110 750,00		
Total Dépenses	6 786 023,00	Total Recettes	6 786 023,00

Section Investissement

Chapitre budgétaire	Budget Primitif 2015	Crédit de Report	Budget 2015
001 Solde d'exécution N-1 (Déficit)	111 273,66		111 273,66
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204	2 350,00		2 350,00
21 Immobilisations corporelles	64 792,27	20 822,73	85 615,00
23 Immobilisations en cours	2 476 936,34	80 816,00	2 557 752,34
Total Dépenses	2 655 352,27	101 638,73	2 756 991,00
021 Virement de la section de fonctionnement	1 324 513,00		1 324 513,00
040 Opé.d'ordre de transfert entre sect°	225 900,00		225 900,00
10 Dotations Fonds divers et réserves.	326 381,68	32 451,32	358 833,00
13 Subventions d' Investissement	649 835,63	197 909,37	847 745,00
Total Recettes	2 526 630,31	230 360,69	2 756 991,00

Jean Paul NAUD précise qu'il n'y a pas d'emprunt pour la déchetterie de Treillières – Grandchamp des Fontaines ; tous les coûts sont supportés cette année, les travaux devant se terminer en décembre 2015. Il y aura d'autres investissements qui auront recours à l'emprunt sachant que le réseau des déchèteries a été optimisé sur l'Ouest du territoire ; reste à l'optimiser sur l'Est.

Yves DAUVÉ s'interroge sur la proportion que représentent les charges à caractère général affectées sur ce budget qui ne l'étaient pas auparavant.

Frédéric MAINDRON précise qu'il ne s'agit pas tant d'affecter des charges, mais de donner le coût le plus juste du service puisque l'orientation a été d'appliquer la comptabilité analytique suivant le procédé de l'ADEME « comptacoût », donc d'affecter tous les coûts liés au service.

Jean Paul NAUD ajoute que tous les services publics d'élimination des déchets ont la même façon de travailler pour le traitement des charges générales de service public.

Frédéric MAINDRON précise que si ces coûts ne sont pas intégrés, cela se répercutera sur l'impôt dans le budget principal et le fait d'avoir opter pour la gestion en « comptacoût » permettra, si toutes les collectivités l'appliquent, de comparer réellement les prix entre les services publics.

○ Transports scolaires

Proposition d'évolution tarifaire pour tenir compte de :

- 1- l'évolution des marchés – principe toujours appliqué les années précédentes
- 2- la recherche d'économies sur trois ans pour ne plus avoir de déficit réel du budget (115k€ année scolaire 2014-2015) : orientation DOB 2015

Volonté exprimée en commission finances de travailler sur les tranches de quotient familial afin d'atténuer les effets de palier pour la tarification 2016-2017.

Sur proposition des commissions transport et finances, il est proposé de fixer la tarification du transport scolaire vers les écoles primaires, collèges et lycées pour l'année scolaire 2015-2016 comme suit :

- 1- Création d'une tranche supplémentaire
- 2- Application d'une tarification au quotient familial avec un prix plafond de 176€ selon les tranches suivantes :

quotient familial CAF	tranche	tarification TTC année scolaire		
		2014-2015	2015-2016	Evol/mois
1200 < QF	0	165,00 €	176,00 €	1,10 €
1000 € ≤ QF ≤ 1200 €	1	165,00 €	162,00 €	-0,30 €
800 € ≤ QF ≤ 1000 €	2	145,50 €	150,00 €	0,45 €
600 € ≤ QF ≤ 800 €	3	130,00 €	139,00 €	0,90 €
QF ≤ 600 €	4	78,50 €	88,00 €	0,95 €

Le coût réel prévisionnel des marchés sur le territoire est 825€

Section Fonctionnement

Chapitre budgétaire	Budget 2015	Chapitre budgétaire	Budget 2015
011 Charges à caractère général	3 390 755,00	002 Excédents antérieurs reportés	156 826,58
012 Charges de personnel	395 928,00	013 Atténuations de charges	5 040,00
023 Virement à la sect.d'Investissement	693,00	042 Opé.d'ordre de transfert entre sect°	1 500,00
042 Opé.d'ordre de transfert entre sect°	7 812,00	70 Produits des services, du domaine	694 245,42
65 Autres charges de gestion courante	45 835,00	74 Dotations, subventions et particip.	2 231 238,00
67 Charges exceptionnelles	500,00	77 Produits exceptionnels	752 673,00
Total Dépenses	3 841 523,00	Total Recettes	3 841 523,00

Section Investissement

Chapitre budgétaire	Budget Primitif 2015	Crédit de Report	Budget 2015
001 Solde d'exécution N-1 (Déficit)	151 778,11		151 778,11
040 Opé.d'ordre de transfert entre sect°	1 500,00		1 500,00
21 Immobilisations corporelles	7 004,74	2 765,15	9 769,89
Total Dépenses	160 282,85	2 765,15	163 048,00
021 Virement de la section de fonctionnement	693,00		693,00
040 Opé.d'ordre de transfert entre sect°	7 812,00		7 812,00
10 Dotations Fonds divers et réserves.	89 543,26	0,00	89 543,26
13 Subventions d' Investissement	-0,26	65 000,00	64 999,74
Total Recettes	98 048,00	65 000,00	163 048,00

S'agissant de l'évolution tarifaire par la participation des familles, le vice président en charge des transports, Jean Luc BESNIER, expose :

Les éléments ayant amené à cette orientation ont déjà été présentés lors du débat d'orientations budgétaires, en commission finances et en comité de suivi transport.

L'objet est de ramener progressivement, à moyen terme sur les 3 trois années à venir, le déficit réel à zéro et donc d'équilibrer le budget ; ce qui représente environ 1€ par mois et par an supplémentaire. A titre d'information, ce déficit était de l'ordre de 115 000 € en 2014-2015.

Si aujourd'hui, le coût du transport est de 825 € par enfant, ce coût est subventionné par le Conseil Général à hauteur de 83 % ; ce qui restait à charge pour la tranche la plus haute représentait 16,50€/ mois, donc 165 €/an. Cette participation serait sur cet exemple de 20€/mois dans trois ans ; la participation des familles passerait de 17 à 20%.

Par ailleurs, pour aider les familles en difficulté (environ 10% de familles en plus), il est proposé d'instituer une tranche supplémentaire comme exposé ci-dessus.

Dans le cadre de cette proposition de tarification, le déficit 2015 serait ramené à 92 000 € et financé par une subvention du budget principal.

Patrice LERAY, sur le propos concernant l'aide apportée aux familles en difficulté, constate que la tranche la plus basse augmente; ce qui pour lui n'est pas un bon signal.

Daniel CHATELLIER, en accord avec les propos de Patrice LERAY, observe qu'on augmente de 6% les tranches les plus hautes et de 12% les tranches les plus basses. Il faut bien entendu équilibrer le budget, mais les tranches de quotient familial créent une problématique.

Il ne votera donc pas cette tarification qu'il considère non adaptée.

Par ailleurs, il exprime sa gêne face au dogme émis par les communes, le Département, La Région, qu'il n'y aura pas d'augmentation des impôts. En revanche, on augmente le coût des services.

Il revient sur la problématique d'équilibre du budget, il considère tout d'abord qu'un budget de service public ne doit pas nécessairement être voté à l'équilibre.

Par ailleurs, concernant la subvention d'équilibre de 92 000 €, il souhaite savoir si le transport pour les piscines est financé par ce budget et quel en est son coût ; il craint que les familles finançant le transport scolaire (primaires et collèges) financent par ce budget le transport pour les primaires vers les piscines. Il faudrait alors une subvention du budget principal vers le budget transport sur cette part transport piscine.

Frédéric MAINDRON lui répond que c'est le cas et que cette part est de 11 000 € sur les 92 000 € de la subvention d'équilibre et propose pour l'exercice 2016 de faire apparaître clairement cette somme.

Daniel CHATELLIER s'interroge sur le cas des communes qui, par manque de places à la piscine de Nort sur Erdre, envoient les élèves à Cordemais ; il y a-t-il un financement de la CCEG dans ce cas.

Frédéric MAINDRON lui répond par l'affirmative, car il s'agit d'une compétence communautaire.

Yves DAUVÉ souhaite faire part du désaccord de la mairie de Nort sur Erdre sur cette augmentation de la tarification non conforme à l'équité. Il partage tous les arguments exprimés par Patrice LERAY et Daniel CHATELLIER.

Il ajoute que, selon lui, lorsqu'une collectivité fait le choix d'une politique au quotient familial, elle ne peut pas avoir règlementairement des budgets en équilibre, car les tarifs les plus élevés ne peuvent pas aller au-delà des coûts de revient et ne peuvent pas compenser les tarifs les plus faibles. Il faut donc une contribution du budget général vers un budget de service public. Il serait envisageable d'abandonner le quotient familial.

De plus, le Conseil Général subventionne ce budget à hauteur de 83%. Les politiques sont efficaces à partir du moment où l'ensemble des collectivités font synergie. Il faut que la CCEG accompagne cet effort dans ce domaine du transport et de la mobilité inscrits dans le projet de mandat.

Enfin, lorsqu'il y a eu transfert de compétence, des indemnités de compensation ont été retirées aux communes ; ce qui est à regarder.

Jean Luc BESNIER apporte quelques éléments de réponse.

Tout d'abord, il rappelle que le débat a eu lieu en commission des finances et qu'il lui semble que la position des élus de Nort sur Erdre n'a pas été explicitée en réunions

Par ailleurs, il précise qu'il s'agit du déficit réel sachant que le déficit global est de 350 000€. Le principe d'abondement du budget principal pour le quotient familial est acté par la commission finances et le restera.

Le zéro d'équilibre ne viendra pas gommer le quotient familial.

Frédéric MAINDRON complète en informant que la commission finances a même demandé d'aller plus loin vers les quotients familiaux, voire la mise en place de taux d'effort pour une politique plus juste.

Sylvain LEFEUVRE fait remarquer que l'aide la plus importante de 83% est l'aide du département. La discussion porte sur les 17% à charge en partie assumés par les communes par une baisse de l'attribution de compensation d'une part, d'autre part par les familles et enfin par la communauté de communes essentiellement par une valorisation du personnel qu'il affecte à ce service.

Concernant l'absence de position de Nort sur Erdre en commission finances, il souligne que la prise de connaissance de certains tableaux demande du temps pour y réagir ; ce que les élus de Nort sur Erdre ont pris le temps de faire.

Il souhaite que le budget transport, comme pour le budget déchets, on se donne le temps de réfléchir.

Claude LABARRE rejoint ces derniers propos. Il souhaite que dans l'immédiat les tarifs transport ne soient pas augmentés, mais que la réflexion porte sur l'idée de procéder à un taux d'effort pour effacer ces effets de seuil liés au quotient familial à envisager pour l'année prochaine.

Joseph TESTARD expose la position du Bureau municipal des Touches. Il admet qu'effectivement, les communes ne réagissent pas forcément de façon immédiate face à la complexité des tableaux présentés en commission. A l'unanimité du Bureau municipal, la participation supplémentaire des familles aux revenus les plus faibles a été jugée incompréhensible.

Par ailleurs, des recettes imprévues sont inscrites au budget de la CCEG ; ce qui n'est pas le cas des communes qui ont dû, pour certaines, augmenter des trois taxes et que l'augmentation pour les familles les plus faibles représente l'équivalent de cette augmentation.

Pour ces raisons, il votera contre ainsi que Laurence GUILLEMINE souhaitant le maintien des tarifs précédents.

Jean Luc BESNIER souligne que ces orientations ont fait l'objet du débat d'orientations budgétaires. Ensuite, plusieurs scénarii ont fait l'objet d'étude et d'allers et retours par la commission des finances et la commission suivi transport avant cette décision.

Joël PORTIER reconnaît le travail d'allers et retours réalisé, mais dans une collectivité, c'est l'assemblée délibérante qui est souveraine. Il ne lui paraît pas anormal que la collectivité participe aux transports scolaires et n'est pas forcément en accord avec les mesures de réduction progressive du déficit. Il pointe aussi la contradiction entre vouloir ne pas augmenter les taux des impôts et l'augmentation des tarifs des services rendus aux familles.

Si la délibération proposée est maintenue, il votera contre.

Il serait favorable à retenir la proposition de Claude LABARRE, à savoir réserver la délibération et se laisser le temps d'étudier un système de taux d'effort qui lisse les effets de seuil.

Pour Jean Pierre CLAUDAUD, cette grille est inéquitable et injuste. La vraie question à se poser est de savoir s'il était nécessaire de rajouter une tranche qui ouvre l'avantage à plus de familles, mais qui a comme corollaire cette situation inéquitable.

Cette hausse de tarification vient s'ajouter aux augmentations potentielles des impôts dans les communes, ce qui vient s'ajouter et finir par peser sur les budgets des familles d'autant plus s'il y a plusieurs enfants scolarisés dans une même famille.

Il pense que la communauté de communes peut financer une part du budget transport par une aide du budget général.

Jean Louis ROGER reconnaît que la discussion a eu lieu en commission finances et transport. Cependant, même si l'augmentation paraît faible, le signe envoyé n'est pas bon en matière d'incitation à mobiliser prioritairement les transports en commun. Il y a aussi d'autres déficits qui méritent une attention nettement plus appuyée.

Cette augmentation des tarifs pour le transport semble prématurée.

. Budget principal :

Fonctionnement	:	Dépenses : 12 059 k€	Recettes : 15 170 k€
Epargne brute	:	3 111 k€ (- 714 k€/2014)	
Epargne nette retraitée	:	3 520 k€ maintien /2014	

Neutralisation subventions Budget principal pour le transport scolaire 2014-2015 payées en 2015.

Focus sur charges de personnel :

Evolution / 2014

+ 220 k€ service ADS	Financement total par les communes et autres collectivités
+ 55 k€ service PLUI	
+ 100 k€ recrutements 2014	
- 25k€ vacances de poste en 2015	
+ 23 k€ Recensement	
+ 61k€ enveloppe remplacement / renfort non affectée	

+ 53 k€ Remplacement congés maternités
+ 53 k€ 3 postes en réflexion
Sur 3 452k€, il y a une prise en charge externe de 549k€ (16%)
ADS 220 k€
Transfert sur budgets annexes 240 k€
Mise à dispo association 47 k€
Rembt sur arrêt maladie 42 k€

○ **Fiscalité :**

	Bases notifiées 2015		Politique fiscale envisagée		
	Montant	variation	évolution taux	taux	Produit attendu
Taxe d'Habitation	55 571 000 €	3,26%	0,00%	8,51%	4 729 092 €
Taxe sur le Foncier Bâti	42 075 000 €	3,25%	0,00%	0,170%	71 528 €
Taxe sur le Foncier Non Bâti	2 019 000 €	0,59%	0,00%	3,09%	62 387 €
Cotisa ^t Foncière des Entreprises	10 306 000 €	7,03%	0,00%	25,82%	2 661 009 €
total					7 524 016 €

	taux 2015
Taxe d'Habitation	8,51%
Taxe sur le Foncier Bâti	0,170%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	3,09%
Cotisa ^t Foncière des Entreprises	25,82%

○ **Budget**

principal :

Section Fonctionnement

Chapitre budgétaire	Budget 2015	Chapitre budgétaire	Budget 2015
011 Charges à caractère général	2 398 716,00	002 Excédents antérieurs reportés	7 583 991,52
012 Charges de personnel	3 452 140,00	013 Atténuations de charges	42 075,00
014 Atténuation de produits	3 757 185,00	042 Opé.d'ordre de transfert entre sections	19 222,00
023 Virement à la sect.d'Investissement	9 954 949,00	70 Produits des services, du domaine	699 443,00
042 Opé.d'ordre de transfert entre sections	756 953,00	73 Impôts et taxes	10 307 870,48
65 Autres charges de gestion courante	2 359 972,00	74 Dotations, subventions et particip.	3 373 680,00
66 Charges financières	91 380,00	75 Autres produits de gestion courante	747 213,00
67 Charges exceptionnelles	5 600,00	77 Produits exceptionnels	3 400,00
Total Dépenses	22 776 895,00	Total Recettes	22 776 895,00

Section Investissement

Chapitre budgétaire	Budget Primitif 2015	Crédit de Report	Budget 2015
001 Solde d'exécution N-1 (Déficit)	1 459 682,80		1 459 682,80
040 Opé.d'ordre de transfert entre section	19 222,00		19 222,00
16 Emprunts et dettes assimilées	240 500,00		240 500,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204	550 845,66	128 864,34	679 710,00
204 Subventions d'équipement versées	2 119 277,95	453 574,05	2 572 852,00
21 Immobilisations corporelles	2 109 578,05	194 316,95	2 303 895,00
23 Immobilisations en cours	8 341 210,62	127 172,58	8 468 383,20
27 Autres Immobilisations Financières	351 940,00		351 940,00
45 Comptabilité distincte rattachée	13 043,06	2 331,94	15 375,00
Total Dépenses	15 205 300,14	906 259,86	16 111 560,00
021 Virement de la section de fonctionnemen	9 954 949,00		9 954 949,00
024 Produit des cessions	343 003,70	124 456,30	467 460,00
040 Opé.d'ordre de transfert entre section	756 953,00		756 953,00
10 Dotations Fonds divers et réserves.	2 117 866,99	662 566,01	2 780 433,00
13 Subventions d' Investissement	1 343 869,90	73 717,10	1 417 587,00
16 Emprunts et dettes assimilées	724 900,00		724 900,00
45 Comptabilité distincte rattachée	7 143,27	2 134,73	9 278,00
Total Recettes	15 248 685,86	862 874,14	16 111 560,00

Des capacités d'autofinancement permettant d'investir pour développer le territoire.

Un emprunt de 720k€ pour financer l'acquisition du bâtiment Pôle Direction de l'Aménagement et de l'Environnement.

Couverture du besoin de financement des Equipements Aquatiques par une subvention du Budget Principal plutôt que par un emprunt.

○ **Consolidation des budgets :**

Fonctionnement	Budget Principal	Parcs d'activités	Ateliers Relais	CLIC	Equip Aqua	SPANC	SPED	Transport scolaire	Total
Dépenses	22 777	3 842	76	205	1 536	220	6 786	3 842	39 284
Recettes	22 777	3 842	76	205	1 536	220	6 786	3 842	39 284

Investissement	Budget Principal	Parcs d'activités	Ateliers Relais	CLIC	Equip Aqua	SPANC	SPED	Transport scolaire	Total
Dépenses	16 112	163	351	18	5 412	16	2 757	163	24 992
Recettes	16 112	163	351	18	5 412	16	2 757	163	24 992

○ **Attribution des subventions :**

ASSOCIATION SPORTIVE ERDRE&GESVRES	4 300,00 €		
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ERDRE&GESVRE	4 200,00 €		
MAISON DEPARTEMENTAL DES JEUNES	14 435,00 €		
ITINERAIRES INTERNATIONAL	5 400,00 €		
Amélioration de l'Action Publique Territoriale	28 335,00 €		
MUSIQUE ET DANSE EN LOIRE-ATLANQUE	32 127,00 €		
POLYLOTTE	19 320,00 €		
GRANDCHAM BARDEMENT	15 000,00 €		
ASSO CULTURELLE DE L'ÉTÉ	12 000,00 €		
ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE	8 493,00 €		
KRIZAMBERT DE LA BOURDINIÈRE	3 000,00 €		
JEUX BRETONS CASSON	1 000,00 €		
LES RENCONTRES MARSINIENNES	2 000,00 €		
MOISSONS NOUVELLES	1 000,00 €		
Culture	93 940,00 €		
INITIATIVES LOIRE ATLANTIQUE NORD	53 916,00 €		
OFFICE INTERCOMMUNAL DU TOURISME	73 000,00 €		
MISSION LOCALE NORD ATLANTIQUE	68 929,84 €		
AIRE	4 283,00 €		
ANCRE	4 283,00 €		
SOLIDARITE EMPLOI	4 283,00 €		
Dév Economique Tourisme Emploi	208 694,84 €		
Amicale du personnel CCEG	600,00 €		
Mutualisation et Moyens	600,00 €		
TOTAL DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES	331 569,84 €		

Yves DAUVÉ souhaite savoir s'il y a eu harmonisation de la somme versée par habitant entre l'Ecole de Musique Intercommunale (EMI) et Musique & Danse (M&D) dans un souhait d'équité.

Dominique THIBAUD informe que la commission culture doit avoir ce débat au cours de l'exercice. Aujourd'hui, dans le cadre du transfert de charges, la subvention est basée sur un montant de 1,06€/habitant pour M&D et 0,96€ pour l'EMI (Casson – Nort Sur Erdre – Petit Mars et Ligné).

La volonté d'équité existe. Dans l'état actuel des choses, elle ne peut se faire qu'en s'alignant sur M&D dont le tarif est fixé par l'assemblée générale.

Dans le transfert des charges, toutes les communes ne sont pas rentrées dans ce dispositif.

Deux options se présentent : la première consiste à envisager l'arrêt de la convention avec M&D, mais il faudra être en capacité d'assurer l'ensemble des interventions en milieu scolaire, la seconde est d'intervenir auprès de l'assemblée générale de M & D pour contester la valeur de 1,06€ qui sera sans doute reconduite.

Une proposition de la commission culture, équitable et sur les douze communes, sera faite courant de l'année 2015.

Yves DAUVÉ propose une troisième solution, à savoir aligner la valeur EMI sur celle de M&D ; il demande cet alignement dès ce soir ; il demande à ce que cette subvention soit votée à part.

Dominique THIBAUD explique que, même s'il partage complètement la logique, il faut laisser le temps à la négociation. Il explique que l'EMI tient sa pérennité des conventions qui sont signées avec les communes concernées et de la participation de la communauté de communes. Il lui paraît cohérent d'attendre l'accord de ces communes sur les conventions en cours avec l'EMI avant cette décision.

Yves DAUVÉ demande d'aligner la subvention EMI sur celle de M&D et de prévoir des conditions de pérennisation et d'interventions effectives, et cela pour des raisons d'équité.

Philippe EUZENAT informe que le conseil municipal de Casson à approuver la convention sous réserve de son adoption par toutes les communes concernées avec des modifications à la marge ; la position de principe a été adoptée quasiment à l'unanimité.

Il craint simplement que Ligné ne soit pas dans cette optique.

Yves DAUVÉ partage cette position, mais considère qu'il ne faut pas déplacer le débat ; si un problème existe entre l'EMI et les communes, la subvention ne sera pas versée, mais cela ne remet pas en cause le montant de l'aide.

Suite à une remarque de Patrice LERAY, dont la commune détient une école de musique, Dominique THIBAUD précise bien qu'il ne s'agit pas d'une subvention proprement dite, mais le paiement d'une prestation pour des interventions dans les écoles.

Yves DAUVÉ précise que la compétence musique est partagée entre la communauté de communes et les communes. Ce que fait la communauté de communes dans le cadre du projet éducatif du territoire porte sur les interventions en milieu scolaire ; le fonctionnement de l'école de musique est à la charge des communes. La convention entre les quatre communes concernées porte sur le fonctionnement de l'EMI.

Par contre, ce qui a été transféré à la communauté de communes dans le cadre du projet culturel du territoire, ce sont les interventions en milieu scolaire pour que tous les enfants aient accès à la musique.

François OUVRARD relève que les prestations proposées par l'EMI et M&D ne sont pas forcément de même niveau, ce qui pourrait peut être expliqué la différence.

A titre d'information, Dominique THIBAUD répond que les prestations de l'EMI comme de M&D ou d'associations théâtrales intervenant dans les milieux scolaires répond à un cahier des charges fixé entre autres par l'éducation nationale. Tous les intervenants ont le même diplôme d'intervention.

M&D couvre dans sa cotisation l'ensemble du territoire et a donc des frais de fonctionnement un peu plus importants. Il est prévu dans le planning de la commission culture une proposition d'adaptation à soumettre à la commission finances ; ce qui n'est pas possible aujourd'hui.

En conclusion, Frédéric MAINDRON propose de laisser le montant inscrit pour cette subvention, et après débat en commission culture, de procéder à une décision modificative si besoin.

○ **Fonds de concours :**

1- LES TOUCHES : Construction d'un ensemble de vestiaires foot

Critères d'attributions	MONTANT	
Fonds de Concours demandé	13 879	
Montant des travaux TTC	528 000,00	
Subventions attribuées	100 000,00	
FCTVA	86 613,12	
Prix de revient net	341 386,88	
Participation du maître d'ouvrage	327 507,88	
Respect d'une participation communale > 20% des Travaux	62,03%	OUI
Respect d'un FC<50% du prix de revient net à la charge du maître d'ouvrage	4,24%	OUI

2- NORT SUR ERDRE : Construction d'une salle de restauration et accueil périscolaire

Critères d'attributions	MONTANT	
Fonds de Concours demandé	48 472	
Montant des travaux TTC	1 164 096,96	
Subventions attribuées	525 144,00	
FCTVA	190 958,47	
Prix de revient net	447 994,49	
Participation du maître d'ouvrage	399 522,49	
Respect d'une participation communale > 20% des Travaux	34,32%	OUI
Respect d'un FC<50% du prix de revient net à la charge du maître d'ouvrage	12,13%	OUI

3- SAINT MARS DU DESERT : Construction de salles à vocation associative

Critères d'attributions	MONTANT	
Fonds de Concours demandé	24 717	
Montant des travaux TTC	904 092,79	
Subventions attribuées	421 091,00	
FCTVA	148 307,38	
Prix de revient net	334 694,41	
Participation du maître d'ouvrage	309 977,41	
Respect d'une participation communale > 20% des Travaux	34,29%	OUI
Respect d'un FC<50% du prix de revient net à la charge du maître d'ouvrage	7,97%	OUI

4- TREILLIERES : Aménagement d'un multi accueil

Critères d'attributions	MONTANT	
Fonds de Concours demandé	49 216	
Montant des travaux TTC	2 081 644,95	
Subventions attribuées	718 117,00	
FCTVA	341 473,04	
Prix de revient net	1 022 054,91	
Participation du maître d'ouvrage	972 838,91	
Respect d'une participation communale > 20% des Travaux	46,73%	OUI
Respect d'un FC<50% du prix de revient net à la charge du maître d'ouvrage	5,06%	OUI

○ **Autorisation de Programme et Crédit de Paiement :**

Dérogation au principe de l'annualité budgétaire.

Intérêts de ce mode de gestion comptable : ne pas faire supporter la totalité d'une dépense pluriannuelle au budget, avoir une meilleure lisibilité budgétaire, diminuer les reports de crédits et donc augmenter les taux de réalisation, voter des crédits budgétaires d'emprunt d'équilibre proches des besoins réels de la collectivité.

Autorisations de programme = la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées.

Crédit de paiement = limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année.

AP 201201 : Construction Equipement Aquatique Ardéa

	Autorisation de programme actualisée 2014	Autorisation de programme actualisée 2015	Crédit de Paiement				
			2012	2013	2014	2015	2016
Travaux TTC	14 648 k€	15 050 k€	1 566 k€	6 242 k€	6 771 k€	271 k€	200 k€
Recettes	14 648 k€	15 050 k€	1 566 k€	6 242 k€	6 771 k€	271 k€	200 k€

AP 201301 : Construction Equipement Aquatique SUD

	Autorisation de programme actualisé 2014	Autorisation de programme actualisé 2015	Crédit de Paiement					
			2012	2013	2014	2015	2016	2017
Travaux TTC	13 738 k€	11 874 k€		485 k€	311 k€	966 k€	5 156 k€	4 956 k€
Recettes	13 738 k€	11 874 k€		485 k€	311 k€	966 k€	5 156 k€	4 956 k€

AP 201302 : Restauration des marais de l'erde

	Autorisation de programme actualisé 2014	Autorisation de programme actualisé 2015	Crédit de Paiement					
			2012	2013	2014	2015	2016	2017
Travaux	4 094 k€	4 094 k€		319 k€	424 k€	777 k€	1 115 k€	1 459 k€
Recettes	4 094 k€	4 094 k€		319 k€	424 k€	777 k€	1 115 k€	1 459 k€

AP 201401 : Elaboration du PLUI

	Autorisation de programme actualisé 2014	Autorisation de programme actualisé 2015	Crédit de Paiement					
			2012	2013	2014	2015	2016	2017
Travaux	468 k€	468 k€			8 k€	170 k€	170 k€	162 k€
Recettes	468 k€	468 k€			8 k€	170 k€	170 k€	170 k€

Pour répondre à Daniel CHATELLIER sur le coût estimé pour l'équipement Sud, Frédéric MAINDRON précise que ce coût a été ramené de 14 200 k€ TTC à 11 874k€ TTC.

Dominique THIBAUD explique que les arbitrages ont eu lieu en comité de pilotage aquatique qui s'est réuni à plusieurs reprises et a récemment rencontré le Bureau communautaire élargi pour la première proposition du maître d'œuvre en fonction des suggestions demandées en termes de baisse de coûts.

Les délais sont très contraints pour ne pas prendre de retard dans l'élaboration du projet (PRO3) pour lancer les appels d'offres ensuite et respecter les engagements de début de travaux indispensables au maintien de la subvention départementale.

Dès le détail des éléments du marché, ceux –ci seront présentés en Conseil communautaire pour approbation définitive.

Suite à ces expressions des membres de l'assemblée délibérante, Monsieur le Président soumet au vote les décisions suivantes :

• **Vote des tarifs année scolaire 2015-2016 du transport scolaire**

1. Proposition tarifaire avec création tranche supplémentaire

sur 44 votants,

par 21 voix pour,

par 7 abstentions (Patrice LERAY, Jean Pierre JOUTARD, Dominique BESSON, Isabelle KHALDI PROVOST, Valérie NIESCIEREWICZ, Jean Louis ROGER, Jean Yves HENRY),

par 16 vote contre (Joël PORTIER, Daniel CHATELLIER, Emmanuel RENOUX, Jean François CHARRIER, Régine MONDAIN, Aïcha METLAINE, Françoise PROVOST, Yves DAUVÉ, Jean Pierre CLAUDAUD, Mie Christine GROUSSOLLE, Claudia HOUSSAIS, Joseph TESTARD, Claude LABARRE, Sylvain LEFEUVRE, Christine BURCKEL, Laurence GUILLEMINE)

Tarif 0 : 176 €

Tarif 1 : 162 €

Tarif 2 : 150 €

Tarif 3 : 139 €

Tarif 4 : 88 €

2. Autres tarifications :

sur 44 votants,

par 26 voix pour,

par 0 voix contre,

par 18 abstentions (Jean Pierre CLAVAUD, Yves DAUVÉ, Régine MONDAIN, Isabelle KHALDI PROVOST, Aïcha METLAINE, Françoise PROVOST, Mie Christine GROUSSOLLE, Claudia HOUSSAIS, Dominique BESSON, Joseph TESTARD, Claude LABARRE, Sylvain LEFEUVRE, Patrice LERAY, Jean François CHARRIER, Joël PORTIER, Daniel CHATELLIER, Emmanuel RENOUX, Laurence GUILLEMINÉ)

Un tarif « non subventionné » : coût réel des marchés : 825 €

Une pénalité pour toutes réinscriptions tardives : 20 €

Un tarif pour les enfants en garde alternée (si utilisation de 2 cars) : 106 €

Ce coût est imposé par le Département.

- **Vote des taux et du produit attendu de la fiscalité intercommunale (CFE, TH, TF, TFNB)**

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Maintien des taux 2014

. **CFE (Contribution Foncière des Entreprises) : 25,82%**

. **TH (Taxe Habitation) : 8,51%**

. **TFB (Taxe Foncier Bati) : 0,17%**

. **TFNB (Taxe Foncier Non Bati) : 3,09%**

Produit attendu / 2014 : + 327 K€

Variation / DOB : + 166 K€

Variation des bases/2014 :

CFE + 7,0%

TH + 3,3%

TFB + 3,3%

TFNB+ 0,5%

- **Vote du Budget Principal et des Budgets annexes tels que présentés :**

Fonctionnement K€	Budget Principal	Budgets annexes	Ateliers Relais	CLIC	Equip Aqua	SPANC	SPED	Transport scolaire	Total
Dépenses	22 777	3 842	76	205	1 536	220	6 786	3 842	39 284
Recettes	22 777	3 842	76	205	1 536	220	6 786	3 842	39 284

Investissement K€	Budget Principal	Budgets annexes	Ateliers Relais	CLIC	Equip Aqua	SPANC	SPED	Transport scolaire	Total
Dépenses	16 112	163	351	18	5 412	16	2 757	163	24 992
Recettes	16 112	163	351	18	5 412	16	2 757	163	24 992

. **budget principal**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

. **budget annexe parcs d'activités**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

. **budget annexe Ateliers relais**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

. **budget annexe CLIC**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

. **budget annexe Equipements aquatiques**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

. **budget annexe Service Public Assainissement Non Collectif**, à l'unanimité moins 1 abstention (Jean Pierre CLAVAUD),

. **budget annexe Service Public Elimination des Déchets**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

. **budget annexe Transport scolaire**, sur 44 votants, 29 voix pour, 0 abstention, 15 voix contre (Jean François CHARRIER, Régine MONDAIN, Françoise PROVOST, Yves DAUVÉ, Aïcha METLAINE, Jean Pierre CLAVAUD, Mie Christine GROUSSOLLE, Claudia HOUSSAIS, Joseph TESTARD, Claude LABARRE, Sylvain LEFEUVRE, Laurence GUILLEMINÉ, Joël PORTIER, Daniel CHATELLIER, Emmanuel RENOUX).

- **Subventions 2015 aux associations, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, telles que proposées**, en tenant compte du fait que concernant l'Ecole de Musique Intercommunale, la subvention est provisoire dans l'attente de proposition de la commission culture concernant l'adossement du coût unitaire à l'habitant servant au calcul de cette subvention sur le coût unitaire servant à déterminer la subvention accordée à Musique et Danse en Loire Atlantique.

- **Attribution de fonds de concours**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, telle que proposée.

- **Vote autorisations de programmation et crédits de paiement**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, telles que proposées.

○ **Evaluation de transfert de charges**

La Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges (CLECT) du 29 octobre 2014 a rendu les conclusions suivantes sur l'évaluation des charges nettes des compétences transférées «Parcours d'Education Artistique et Culturel et Plan Local d'Urbanisme ».

Les conseils municipaux ont tous approuvé les conclusions de la CLETC, le Conseil communautaire est invité à prendre acte de l'adoption du rapport de la CLETC et des conséquences sur l'attribution de compensation versée aux communes.

Unité : €	AC 2014	Parcours d'éducat ^o artistique	Plan local d'Urbanisme	AC provisoire 2015
Casson	78,0 k€	-2,0 k€	-2,6 k€	73,3 k€
Fay de Bretagne	26,3 k€	-3,1 k€	-4,0 k€	19,1 k€
Grandchamp des Fontaines	223,2 k€	-4,7 k€	-6,0 k€	212,5 k€
Héric	151,9 k€	-5,1 k€	-6,6 k€	140,2 k€
Les Touches	121,8 k€	-2,2 k€	-2,8 k€	116,8 k€
Nort sur Erdre	559,7 k€	-7,7 k€	-9,9 k€	542,1 k€
Notre Dame des Landes	-2,9 k€	-1,9 k€	-2,4 k€	-7,3 k€
Petit Mars	161,3 k€	-3,3 k€	-4,3 k€	153,7 k€
St Mars du Désert	100,0 k€	-3,9 k€	-5,0 k€	91,1 k€
Sucé sur Erdre	65,6 k€	-6,2 k€	-7,9 k€	51,4 k€
Treillières	798,9 k€	-7,7 k€	-9,9 k€	781,3 k€
Vigneux de Bretagne	453,4 k€	-5,3 k€	-6,8 k€	441,2 k€
Total	2 737,2 k€	-53,1 k€	-68,2 k€	2 615,4 k€

Yves DAUVÉ précise que cette attribution résulte de données historiques du territoire expliquant les différences entre communes.

Daniel CHATELLIER constate, comme l'an dernier, que Notre Dame des Landes est en position négative. Il rappelle qu'il a été promis de retravailler sur le Pacte Financier et Fiscal, travail à relancer rapidement dans les deux ans à venir. Il en va de l'équilibre entre les communes et de la solidarité.

Jean Louis ROGER appuie ces propos, car on s'aperçoit que la dynamique des recettes n'est plus dans les communes mais à l'intercommunalité et qu'il faut donc les redistribuer sous peine de déséquilibre du territoire.

Yvon LERAT précise que le travail sur le Pacte Fiscal et Financier sera relancé cet été, mais qu'il n'est pas question pour la structure intercommunale de faire de l'ingérence dans les budgets communaux, les communes devant faire leurs investissements en fonction de leurs capacités.

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, **après en avoir délibéré, prend acte de l'adoption, à l'unanimité des conseils communaux des communes membres, du rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC) du 29 octobre 2014 sur l'évaluation des charges nettes des compétences transférées "Parcours d'Education Artistique et Culturel et Plan Local d'Urbanisme" et des conséquences sur l'attribution de compensation versée aux communes, comme proposé.**

Le vice Président, Frédéric MAINDRON, auquel s'associe le Président, remercie le responsable des finances, Dimitri BRÉHERET, de l'important travail ayant abouti à cette présentation, ainsi que la trésorière, Murielle DURASSIER, pour sa collaboration à ce travail.

4. Action foncière et agriculture

Vice Président Joseph TESTARD

○ **Validation du prix de vente plaquettes bois à la SCIC Bois Energie 44**

Monsieur le vice président, Joseph TESTARD, expose :

Dans le cadre de la structuration de la filière bois énergie, l'enjeu est de réussir à mobiliser 100% du tonnage sur le territoire d'Erdre & Gesvres nécessaire à alimenter la chaudière bois de la piscine Nord avec comme objectif à mi-mandat de produire 80% du tonnage annuel nécessaire.

Pour cela, les agriculteurs et les collectivités du territoire ont été mobilisés.

Pour cette mobilisation des collectivités, une journée d'échanges et de démonstration a été organisée à destination des services techniques fin 2013 dans l'objectif de produire des plaquettes par des changements de pratiques, de garantir la production de plaquettes de qualité et la gestion pérenne du bocage.

Sur les terrains de la communauté de communes, la gestion pérenne du bocage a produit 45 tonnes de plaquettes depuis fin 2013.

70 tonnes sont à produire chaque année sur des secteurs où il est nécessaire d'intervenir pour l'entretien du bocage par les services techniques.

La CCEG adhère à la SCIC Bois Energie 44 (coopérative de négoce de plaquettes) depuis fin 2011 pour garantir la mise en place de plans de gestion, permettre de fixer un prix du bois, assurer une traçabilité du bois issu de l'entretien du bocage par le monde agricole.

A ce titre, la communauté de communes a attribué le marché de fourniture de plaquettes pour alimenter la piscine de Nort sur Erdre à la SCIC Bois Energie en mars 2014 (700 tonnes par an) : la SCIC achète aux producteurs locaux les plaquettes produites en bonne partie sur le territoire pour les revendre à la collectivité.

Le prix d'achat des plaquettes (fixé en conseil de coopérative) pratiqué par la SCIC des plaquettes aux producteurs est de 57 € HT la tonne. Ce prix couvre tous les frais de transformation de l'arbre en plaquette, mais aussi les frais de gestion (stockage, séchage, livraisons) et est identique pour tous les vendeurs.

Il est proposé de vendre les plaquettes produites sur parcelles appartenant à la CCEG à la SCIC Bois Energie 44 pour valoriser l'entretien des haies des parcs d'activités et participer à alimenter la chaufferie de la piscine au prix de vente de 57 € HT la tonne.

Pour répondre à Jean Pierre JOUTARD, il est précisé que l'agriculteur ou la collectivité vend du bois vert broyé à la SCIC à 57 € /tonne ; ce bois sera stocké pour le séchage, soit chez l'agriculteur ou sur l'ancienne déchèterie d'Héric en attendant le hangar bois aux Tunières.

François OUVRARD relève que l'agriculteur ou la collectivité supporte le coût du broyage du bois et le vend à 57€/tonne ; il reste donc environ 10€/tonne après coût du broyage.

Joseph TESTARD confirme que ce prix sera discuté avec la SCIC effectivement.

Certains agriculteurs estiment que c'est suffisant dans la mesure où l'entretien du bocage est ainsi assuré. Par contre, certains veulent valoriser leur bois et ce prix fixé par un comité ne leur convient pas.

Pour Patrice LERAY, il y a d'autres organismes dans ce domaine qui rémunèrent mieux ces prestations. Tant que le prix restera celui-ci, certains agriculteurs ne participeront pas à ce dispositif.

Joseph TESTARD l'admet, mais précise que la CCEG est partenaire de la SCIC Bois Energie et qu'une douzaine d'agriculteurs participent déjà à l'opération.

Il est précisé à Jean François CHARRIER que la CCEG achète les plaquettes sèches au prix de 110 € la tonne pour la chaudière bois.

Dominique THIBAUD précise bien que hangar à bois aux Tunières pour le séchage des plaquettes fera l'objet d'une convention de location avec la SCIC qui sera redevable d'un loyer.

La filière, même si elle est soutenue par la collectivité, doit tendre à subvenir à ses propres besoins.

Pour Daniel CHATELLIER, l'objectif est de travailler ensemble avec les agriculteurs et les services techniques des communes pour atteindre cet enjeu d'entretien du bocage et d'utilisation du bois. Il faut relancer ce travail pour que chacun y trouve son compte et que cette filière se mette vraiment en place.

Joseph TESTARD ajoute qu'il faut aussi mobiliser les élus, car il faut mettre en œuvre une technique d'entretien qui permette de renouveler la ressource sachant que toutes les essences sont aptes à fournir du bois pour plaquettes ; il

s'agit d'une vraie technique nécessitant une formation et une information à faire qui a déjà été entamée et qu'il faut poursuivre.

La commission de suivi agricole vient d'être constituée, la motivation existe pour que cette filière bois énergie devienne pérenne et que la production puisse être doublée sur le territoire.

Pour Jean François CHARRIER, la réussite de la filière réside dans le stockage pour séchage et la création du hangar bois va améliorer la qualité des plaquettes produites.

Jean Pierre JOUTARD demande une explication sur l'investissement dans un hangar de stockage, car on parle de 70 tonnes.

Joseph TESTARD précise que les 70 tonnes sont la production sur les parcs d'activités de la CCEG, mais que sur le territoire il est produit 450 tonnes aujourd'hui et que l'objectif fixé est de 700 tonnes à la fin du mandat. Ce hangar en cours permet de sécher cette quantité.

Suite à ce débat, le Président invite l'assemblée délibérante à émettre un avis sur la proposition de fixer le prix de vente des plaquettes bois à la SCIC Bois énergie au tarif de 57 € HT la tonne verte.

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, DÉCIDE de fixer le prix de vente des plaquettes produites par la communauté de communes à 57 € HT la tonne verte.

3. Mutualisation et moyens

Vice Président Patrice LERAY

- **Création du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, validation de la convention afférente et ses annexes, création budget annexe.**

Monsieur le vice président, Patrice LERAY, expose :

L'aboutissement de la mise en œuvre du service commun d'instruction a demandé un lourd investissement des élus concernés et des services avec bon nombre de réunions à la clé.

Il salue la présence d'Anne Hélène CARLIER, responsable du service, qui accompagne le dossier depuis le mois de janvier et la remercie du travail particulièrement important fourni ; travail de mise en place assuré en collaboration avec le vice président, Sylvain LEFEUVRE, en charge du service.

L'article 134 de la loi "ALUR" du 24 mars 2014, qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2015, met fin à la mise à disposition des services de l'Etat exerçant l'assistance pour instruction des actes d'urbanisme auprès des communes de moins de 10 000 habitants faisant partie d'un établissement public de coopération intercommunale regroupant 10 000 habitants ou plus. Les communes du territoire d'Erdre et Gesvres entrent dans ce cas de figure.

Les communes avaient confié par convention les actes d'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, à l'antenne territoriale de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) ;

Au regard de cette situation, les communes et la communauté de communes d'Erdre et Gesvres ont choisi de créer un service commun d'instruction afin d'assurer ces missions pour le compte de chacune des communes.

La création d'un tel service commun correspond à la mise en commun de moyens humains et matériels. Elle n'emporte pas transfert de compétence, le Maire restant seul habilité pour délivrer ou refuser de délivrer les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. Le service commun instruira les autorisations et les actes sous l'autorité fonctionnelle du Maire concerné.

Le service commun d'instruction a été identifié comme la forme de mutualisation la plus adaptée au projet de reprise de l'instruction des actes. La création du service présente un double intérêt pour la bonne organisation des services, en permettant, d'une part, la mutualisation des compétences ouvrant la voie à une expertise juridique et

urbaine solide, et d'autre part, la mutualisation des coûts de fonctionnement afin de limiter l'impact du désengagement de l'Etat.

Sa composition configurée pour 23 communes, les communes des communautés de communes de Nozay et de Blain étant bénéficiaires de ce service, est la suivante :

- 1 responsable de service à temps plein - détachement DDTM
 - 1 instructeur adjoint au responsable de service à temps plein – mutation d'une commune extérieure
 - 4 instructeurs à temps plein - mutation dont 2 communes Erdre et Gesvres (*) /2 communes hors territoire service commun
 - 1 assistante administrative mi-temps déjà en poste (autre mi-temps pour la Direction aménagement de l'espace)
- (*) instruction assurée antérieurement par la DDTM et non par les communes, donc sans transfert d'agents.

Le Comité Technique d'Erdre & Gesvres a émis un avis favorable sur l'organisation du service commun avec une réserve émise par les représentants du personnel sur le souhait d'en évaluer l'impact sur les services supports (SIG, informatique notamment).

Il est noté que la prestation de service à venir pour les communes extérieures nécessite la création d'un budget annexe en application de la loi.

Concernant la contribution des communes aux coûts de création du service, elle se matérialisera par une contribution unique au 1^{er} décembre 2015. Le coût total est estimé à environ 82 566 € à répartir entre chaque collectivité selon le critère population communale (Insee 2012).

La contribution aux charges de fonctionnement du service commun se calcule sur la base du coût total fonctionnement du service commun par le nombre de permis de construire (obtenus après pondération des différents actes), instruits par la DDTM en 2014 multiplié par le nombre d'actes instruits par le service commun pour chaque commune, au cours d'une année. Le coût estimé à ce jour pour 2015 est de 307 076 €.

Les charges de fonctionnement sont estimées à 307 076 €, décomposés comme suit :

Masse salariale : 256 229 €

Frais de fonctionnement :

. Interventions et supports (SIG, RH, juridique, informatique) : 23 300 €

. Exploitation locaux : 10 067 €

. Informatique (maintenance, hébergement serveur...) : 11 150 €

. Frais variables (affranchissement, téléphone...) : 4 330 €

. Publications juridiques : 2 000 €

. Frais déplacements : à déterminer fin année.

Le coût estimé par permis de construire s'élève à environ 160,50 €. Concernant les autres actes, des coefficients de pondération seront appliqués :

. Permis d'aménager = 192,59 €

. Déclaration préalable = 112,35 €

. Permis de démolir = 48,15 €

. Certificat Urbanisme type b = 64,20 €.

Une convention définissant les modalités de fonctionnement du service commun d'instruction de la CCEG chargé de l'instruction des actes délivrés au nom de la commune par son maire doit être signée entre chaque commune et la communauté de communes ; convention soumise aux conseillers communautaires.

Emmanuel RENOUX fait remarquer que sur l'estimation des coûts, aucun amortissement n'est prévu alors qu'il y a du matériel, des logiciels qui devront être renouvelés et qui généreront des dépenses les années de renouvellement.

Patrice LERAY confirme que ces amortissements n'ont effectivement pas été prévus dans le cadre de la mise en place du service ; ce point sera à discuter en comité de suivi pour le matériel informatique, mais pas sur les licences.

Sylvain LEFEUVRE conclut et s'associe aux remerciements de Patrice LERAY. C'est l'aboutissement de la mise en place du service à l'issue d'un travail de plusieurs mois. Il s'agit maintenant du début de la phase opérationnelle sur laquelle, en qualité de vice président, il en assurera le suivi.

Il souligne que la CCEG est souvent citée en exemple sur la démarche qu'elle a menée grâce à un important travail d'anticipation.

Le service fonctionne depuis un mois maintenant et la commune de Grandchamp des Fontaines est la première commune à bénéficier du service commun.

Le suivi de l'exécution de la convention sera assuré par un comité de suivi composé du Président de la CCEG et/ou son représentant (S. LEFEUVRE ou P. LERAY) et d'un élu par commune (représenté ou assisté par un technicien). Son rôle sera d'élaborer le bilan annuel, examiner les conditions financières et proposer des améliorations.

Un comité restreint constitué du Président de la CCEG ou de son représentant (S. LEFEUVRE) et du maire concerné par le dossier jouera un rôle de médiation et se réunira en tant que de besoin.

Concernant les responsabilités, il précise que les agents du service commun sont sous l'autorité du Maire pour l'instruction des actes ou autorisations. La responsabilité de la commune est engagée à l'égard des demandeurs et des tiers. Il n'y a pas d'appel en garantie de la communauté de communes. Cette dernière n'est pas responsable quand la décision proposée par le service commun n'est pas suivie d'effet en tout ou partie par le maire.

Le calendrier des différentes étapes est prévu comme suit :

8 avril : validation par le Conseil communautaire de la convention de création du service commun et des tarifs de refacturation à l'acte

Délibération des communes sur la création du service commun et convention.

6 mai : validation convention prestation de service avec les communes extérieures à Erdre & Gesvres

Délibération des communes.

Les arrivées des agents instructeurs se termineront mi-mai. Toutes les communes du territoire seront couvertes par le service à cette même date.

1^{ER} juin : mise en œuvre instruction pour les communes des communautés de communes de Nozay et de Blain.

Patrice LERAY remercie à ce stade, la responsable du SIG, Lydie BAHERRÉ, qui est un élément prépondérant dans le cadre de la préparation de la partie informatique, dans des délais relativement courts, pour permettre aux instructeurs de disposer des informations nécessaires.

En réponse à Jean Pierre JOUTARD, Patrice LERAY informe qu'il n'y a pas eu pour l'instant d'intercomparaison du coût de l'acte entre plusieurs collectivités ; ce qui sera fait à l'avenir sachant que la CCEG est en avance dans ce domaine.

Depuis le départ, dans toutes les simulations, il a été tenu compte de 500 actes traités par agent (suivant ce qui était jusqu'à ce jour traité par les services de la DDTM sur le territoire), alors que dans beaucoup de collectivités, le chiffre se situe autour de 350 actes. Il n'y a pas eu d'observation du Comité Technique sur ce point.

Sylvain LEFEUVRE précise que certaines collectivités ont fait le choix d'assumer intégralement le coût lié à l'instruction.

Intervention FH sur écart entre 500 et 350 actes : conseil KPMG

Yves DAUVÉ le choix d'éloignement de la pré instruction sera un gage de qualité des décisions et donc du service ; ce qui est très important.

Pour faire suite à cette présentation et à ce débat, le Président remercie le vice président, Patrice LERAY et le vice président, Sylvain LEFEUVRE associé à la démarche ainsi que les techniciens pour avoir mener à bien cette création du service commun d'instruction des actes d'urbanisme. Il souligne, de plus, que la communauté de communes d'Erdre & Gesvres montre également sa capacité à travailler avec des intercommunalités voisines sur certains champs d'intervention.

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Vu l'avis du comité technique en date du 19 mars 2015 ;

. APPROUVE la création du service commun d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols ;

. APPROUVE les termes de la convention relative à ce service et notamment ses modalités financières figurant en annexe ;

- . DÉCIDE la mise en place du comité de suivi qui sera présidé par le Président de la communauté de communes ou son représentant, conformément aux stipulations de la convention ;
- . DÉCIDE la création d'un budget annexe ;
- . AUTORISE le Président à signer la convention, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la convention et à la mise en place du service commun.

. Tableau des effectifs

Le vice président, Patrice LERAY, informe les conseillers communautaires que le tableau des effectifs 2015 est remis sur table comme il avait été souhaité par ces derniers. Le tableau présente les effectifs par direction (direction générale des services, direction des moyens et services à la population, direction du développement économique –emploi-tourisme, direction de l'aménagement et de l'espace).

4. Développement économique

Vice Président Philippe EUZÉNAT

o Attribution marché à bons de commande relatif aux travaux d'entretien et opérations ponctuelles d'aménagements VRD sur voirie et équipements communautaires du territoire d'Erdre et Gesvres

Le vice président, Philippe EUZÉNAT, expose :

Marché au titre de l'année 2015 reconductible au titre des années 2016 – 2017 – 2018 décomposé en 2 lots : lot 1 – terrassements, assainissement, chaussées, réseaux souples, mobilier et clôtures en procédure adaptée.

Intérêts du marché à bons de commande : réactivité et efficacité, souplesse d'utilisation, prix économiquement avantageux, gestion des travaux urgents imprévus, programme pluriannuel de travaux.

Les prestations du présent marché à bons de commande concernent les travaux d'entretien et opérations ponctuelles d'aménagement limités sur voirie des équipements du territoire de la Communauté de Communes d'ERDRE et GESVRES (parcs d'activités, déchèteries, points recyclages, siège communautaire, maisons de l'emploi, terrains d'accueil des gens du voyage, équipements aquatiques, etc..)

Au vu des éléments présentés et de l'avis de la commission consultative des marchés en date du 25 mars 2015,

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ATTRIBUE Les marchés pour les travaux d'entretien et opérations ponctuelles d'aménagements VRD sur voirie et équipements communautaires du territoire d'Erdre et Gesvres, comme suit :

- ✓ Lot n°1 : terrassement, assainissement, chaussées, réseaux souples, mobilier, clôtures (montant maximum : 300 000 € HT/an) : entreprise SAS LANDAIS André
- ✓ Lot n°2 : signalisation horizontale (montant maximum 30 000 € HT/an) : entreprise ESVIA

AUTORISE le Président à signer les actes d'engagement de chacun des lots susvisés.

5. Service Public Elimination des Déchets (SPED)

Vice Président Jean Paul NAUD

- o **SMCNA (Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique) :**
réaffirmation engagement pour respect de la Charte et modification des statuts

Le vice président, Jean Paul NAUD, expose :

Le Syndicat Mixte Nord Atlantique (SMCNA) a sollicité chacune de ses 5 communautés de communes membres pour que, suite au renouvellement du mandat, les élus réaffirment leur engagement pour le respect de la Charte du syndicat.

Après rappel des engagements des collectivités adhérentes au Syndicat Mixte en matière de prévention des déchets, de valorisation maximale des déchets et de traitement des déchets ultimes par traitement local par enfouissement pour lequel chaque commune et communautés de communes propose un site pour le remplacement du site actuel de Treffieux dont la fermeture est programmée en 2015,

Concernant le site pour un futur centre d'enfouissement, après historique repris soulignant l'échéance très lointaine d'un tel centre sur le territoire (site de Savenay à partir de 2025 pendant 20 ans à 25 ans, puis Saint Gildas des Bois...), le Bureau a convenu que la recherche d'un autre site complémentaire à celui déjà retenu se révèle tout à fait hypothétique. Il est donc proposé de conserver le site sur Héric/Grandchamp des Fontaines qui avait résulté de la recherche de site sur le territoire.

A la question de François OUVRARD sur le doute concernant le site de Savenay en rapport avec le risque aviaire lié au projet d'aéroport, Jean Paul NAUD répond que le risque n'est pas avéré, car le bâtiment pour la chaîne de tri sera fermé ainsi que les casiers extérieurs d'exploitation.

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, VALIDE son adhésion à la Charte du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique, VALIDE le site de Héric/Grandchamp des Fontaines comme site potentiel pour un futur centre d'enfouissement sur le territoire d'Erdre & Gesvres. Il décide que ce site sera inscrit pour tout (31.5Ha) ou partie (20Ha de Grandchamp des Fontaines) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

• **Modification des statuts du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique :**

Le vice président, Jean Paul NAUD, expose qu'il est nécessaire d'apporter une modification aux statuts du Syndicat Mixte relatives à une modification de 2010 donnant la compétence de construction des plateformes de déchets végétaux aux collectivités membres.

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation du 12 février 2015 et du Bureau communautaire du 5 mars 2015,

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, ADOPTE les modifications des statuts du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique relatives à la régularisation d'une modification de 2010 précisant que la compétence construction des plateformes de broyage des déchets végétaux appartient aux communautés de communes membres et non au Syndicat Mixte.

○ **Conteneurs enterrés et semi enterrés : modification d'un indice de révision de prix marchés Bihr Environnement et Plastic Omnium.**

Après exposé du vice président, Jean Paul NAUD des avenants liés à la modification d'un indice de révision de prix concernant les marchés des conteneurs enterrés et semi enterrés,

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE et AUTORISE le Président à signer :

. l'avenant n° 1 avec la société Bihr Environnement

. l'avenant n°2 avec la société Plastic Omnium système Urbains

relatifs au remplacement l'indice arrêté par un indice proche, considérant l'arrêt de la série concernant l'index PIFF indice des prix à la production industrie France (identifiant INSSE : 1570016).

Le nouvel indice est l'index PIFF Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français (identifiant INSEE : 001652106). Cet indice sera appliqué à tous les prix.

- **Attribution marché travaux du lot n° 7 "charpente, couverture bardage du hangar agricole bois énergie" dans le cadre de l'opération de construction d'une déchèterie Treillières/Grandchamp des Fontaines intégrant une aire de broyage des déchets verts et un hangar agricole bois énergie à Grandchamp des Fontaines**

Le vice président, Jean Paul NAUD, expose :

Mode de passation : procédure adaptée

- Lot 7 : *Charpente, couverture, bardage - hangar agricole bois énergie (7 offres reçues)*

Ce lot a fait l'objet d'une étude technique approfondie demandée par la maîtrise d'ouvrage à la maîtrise d'œuvre pour l'offre classée première (offre LÉBOUCHER) à l'issue de l'analyse des offres afin de vérifier que cette dernière était recevable techniquement. Cette raison explique le décalage d'attribution dans le temps de ce lot au Conseil de communauté du 8 avril 2015.

Au vu des éléments présentés et de l'avis consultatif de la commission consultative des marchés en date du 25 mars 2015,

- > **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

ATTRIBUE le marché du lot n°7 pour la construction d'une déchèterie intégrant une aire de broyage des déchets verts et un hangar agricole bois-énergie à Grandchamp des Fontaines comme suit :

Montant de l'offre (solution de base) : 124 423.09 € HT

Décomposé comme suit :

Tranche ferme : aile nord du Hangar bois énergie : 59 559.30 € HT

Tranche conditionnelle : aile Sud du Hangar bois énergie : 64 863.79 € HT.

AUTORISE le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues et à donner toutes les suites nécessaires à l'exécution et à la passation de ces marchés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 : 55.
